



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°74-2021-277

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **74\_CH\_Centre hospitalier Annecy-Genevois / Centre hospitalier Annecy-Genevois**

74-2021-12-02-00009 - CHANGE Avenant N° 2 à la décision 2020-DG-021 portant délégation pour le CH du Pays de Gex (3 pages) Page 4

## **74\_DDPP\_Direction départementale de la protection de la population de Haute-Savoie / Service santé protection animale et environnement**

74-2021-12-06-00007 - Arrêté n°DDPP/SPAE/2021-04296 attribuant l'habilitation sanitaire à madame Aurélie DUMONT (2 pages) Page 8

## **74\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie / Service eau et environnement**

74-2021-12-13-00001 - Arrêté n° DDT-2021-1499 portant application du régime forestier - Commune de Larringes (2 pages) Page 11

## **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie / Cabinet**

74-2021-12-10-00019 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-062 accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M. André MARQUETTE (1 page) Page 14

74-2021-12-10-00020 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-063 accordant l'honorariat de maire à M. Serge PAGET (1 page) Page 16

74-2021-12-10-00021 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-064 accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M. Serge FAVRE (1 page) Page 18

74-2021-12-10-00022 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-065 accordant l'honorariat de maire à M. François PYTHON (1 page) Page 20

74-2021-12-10-00023 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-066 accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M. Michel VUICHARD (1 page) Page 22

74-2021-12-10-00025 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-067 accordant l'honorariat de maire à M. Denis DUVERNAY (1 page) Page 24

74-2021-12-10-00026 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-068 accordant l'honorariat de maire à M. Guy ROGUET (1 page) Page 26

74-2021-12-10-00027 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-069 accordant l'honorariat d'adjointe au maire à Mme Evelyne MERMIER (1 page) Page 28

74-2021-12-10-00024 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-070 accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M. Jean-Paul NOCHEZ (1 page) Page 30

74-2021-12-10-00028 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-071 accordant l'honorariat d'adjointe au maire à Mme Marie-Odile FESQUET (1 page) Page 32

74-2021-12-10-00029 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-072 accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M. Claude GIRAUD (1 page) Page 34

74-2021-12-10-00030 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-073 accordant l'honorariat de maire à M. Jacques BOUVARD (1 page) Page 36

74-2021-12-10-00031 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-074 accordant l'honorariat de maire à M. Jean-Pierre RAMBICUR (1 page)	Page 38
74-2021-12-10-00032 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-075 accordant l'honorariat de maire à M. François ROULLARD (1 page)	Page 40
74-2021-12-10-00033 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-076 accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M. Max CHAPUIS (1 page)	Page 42
74-2021-12-10-00034 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-079 accordant l'honorariat de maire à Mme Thérèse BAUD (1 page)	Page 44
74-2021-12-10-00036 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-080 accordant l'honorariat d'adjointe au maire à Mme Annie CARRIER (1 page)	Page 46
74-2021-12-10-00037 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-081 accordant l'honorariat d'adjointe au maire à Mme Catherine BERTHOLIO (1 page)	Page 48
74-2021-12-10-00038 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-082 accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M. Daniel FOURNIER (1 page)	Page 50
74-2021-12-10-00039 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-083 attribuant l'honorariat d'adjoint au maire à M. Jean BOURGEOUX (1 page)	Page 52

#### **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie / Direction des relations avec les collectivités locales**

74-2021-12-13-00002 - Arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BAFU-2021-0099-AP portant sur la composition de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Haute-Savoie pour l'année 2022 (4 pages)	Page 54
--	---------

#### **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie / Service interministériel de défense et de protection civiles**

74-2021-12-09-00005 - Arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2021-0113???? portant organisation d'un jury dans le cadre de la certification relative aux sessions de formation de « formateur en prévention et secours civiques » et de « formateur aux premiers secours » organisées par l'union départementale des premiers secours de Haute-Savoie (UDPS 74) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74) (2 pages)	Page 59
---	---------

74\_CH\_Centre hospitalier Annecy-Genévois

74-2021-12-02-00009

CHANGE Avenant N° 2 à la décision  
2020-DG-021 portant délégation pour le CH du  
Pays de Gex

Direction Générale

## AVENANT N°2 à la DECISION n° 2020-DG-021 Portant délégation de signature Pour le Centre Hospitalier du Pays de Gex

### LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS ET DU PAYS DE GEX

- VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;
- VU l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;
- VU la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Anancy Genevois et le Centre Hospitalier du Pays de Gex en date du 18 janvier 2016 ;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 avril 2019 désignant **Monsieur Vincent DELIVET** pour assurer les fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anancy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 13 mai 2019 ;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 30 mars 2020 nommant **Madame Stéphanie LECUYER-LAGREZE**, Directrice Adjointe aux Centres Hospitaliers Anancy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 31 mars 2020 ;
- VU la circulaire n°2019-DG-56 du 24 octobre 2019 relative à l'organigramme fonctionnel de la direction du Centre Hospitalier Anancy Genevois (CHANGE) ;
- VU les décisions n°2020-DG-021 et n°2020-DG-022 du 16 avril 2020 portant délégation de signature pour le Centre Hospitalier du Pays de Gex ;
- Considérant les nécessités liées à la bonne marche administrative des établissements précités ;

### DECIDE

**Article 1** : Délégation de signature des bordereaux de mandats et de titres de recettes est donnée à **Madame Stéphanie LECUYER-LAGREZE**, Directrice Déléguée du Centre Hospitalier du Pays de Gex, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, tous bordereaux de mandats et de titres de recettes.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Stéphanie LECUYER-LAGREZE**, Directrice Déléguée du Centre Hospitalier du Pays de Gex, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Sandrine MEILLAND-REY**, Directrice Générale Adjointe au Centre Hospitalier Anancy Genevois et du Pays de Gex.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Stéphanie LECUYER-LAGREZE**, Directrice Déléguée du Centre Hospitalier du Pays de Gex et de **Madame Sandrine MEILLAND-REY**, Directrice Générale Adjointe au Centre Hospitalier Anancy Genevois et du Pays de Gex, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Sabine NORMANDIN**, Responsable des Finances du Centre Hospitalier du Pays de Gex et à **Monsieur Matthieu GENOT**, Responsable des Services Economiques du Centre Hospitalier du Pays de Gex.

Les visas des délégataires sont reportés en annexe à la présente décision.

**Article 3 :** Toute affaire revêtant une importance particulière devra être portée à la connaissance du Directeur Général pour donner lieu éventuellement à des directives de sa part.

**Article 4 :** La présente décision est portée à la connaissance des administrés par voie de publication ou d'affichage, et fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de l'établissement.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de Haute-Savoie, et est notifiée à chaque délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance du CHANGE et du Centre Hospitalier du Pays de Gex (CHPG) et transmise pour information au comptable public du CHANGE et du Centre Hospitalier du Pays Gex.

Epagny Metz-Tessy, le 2 décembre 2021

Le Directeur Général,


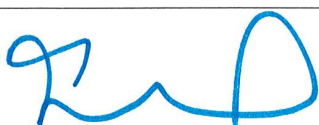




Vincent DELIVET

## Annexe 1

### AVENANT N°2 à la décision n° 2020-DG-021 portant délégation de signature

Visas des délégataires :

SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Stéphanie LECUYER-LAGREZE</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Sandrine MEILLAND-REY</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Sabine NORMANDIN</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Matthieu GENOT</b>	

74\_DDPP\_Direction départementale de la  
protection de la population de Haute-Savoie

74-2021-12-06-00007

Arrêté n°DDPP/SPAE/2021-04296 attribuant  
l'habilitation sanitaire à madame Aurélie  
DUMONT





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de la  
protection des populations**

**Service Santé Protection Animales et Environnement**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le 6 décembre 2021

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Réf : 2021-04296-SV-SPAE/BL

Arrêté n° DDPP/SPAE/2021-04296  
attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Aurélie DUMONT  
(N° ordre 33891)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 203-1 à L 203-7, L 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33,

**VU** le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980 modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie;

**VU** l'arrêté du 16 juillet 2021 n°SGCD/SLI/PAC/2021-041 donnant délégation de signature à Mme Chantal BAUDIN, Directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie ;

**VU** la DÉCISION du 22 juillet 2021 N° DDPP /2021-945 portant subdélégation de signature pour les compétences générales et techniques ;

**VU** la demande présentée par Madame Aurélie DUMONT née le 2 juillet 1992 et dont le domicile professionnel administratif est au 330 rue du moulin Mallet Beausoleil ap 5 ; 74890 BONS EN CHABLAIS ;

**Considérant** que Madame Aurélie DUMONT remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

**Sur** proposition de Madame la directrice départementale de la protection des populations de Haute-Savoie ;

Préfecture de Haute-Savoie  
DDPP – BP 2332 – 74034 ANNECY Cedex  
Tél : 04.50.33.60.00 (choix 4)  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00  
Réception du public sur rendez-vous  
Mél : ddpp@haute-savoie.gouv.fr

1/2

## ARRÊTE

Article 1 : l'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de 5 ans à Madame Aurélie DUMONT, docteur vétérinaire.

Article 2 : dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de trois ans, auprès du préfet de Haute-Savoie, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : Madame Aurélie DUMONT s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Madame Aurélie DUMONT pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15 et R. 228-6 du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 : Mme la directrice départementale de la protection des populations de Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le préfet et par subdélégation  
La cheffe de service

Aline DEPECKER



74\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Haute-Savoie

74-2021-12-13-00001

Arrêté n° DDT-2021-1499 portant application du  
régime forestier - Commune de Larringes



Le préfet de la Haute-Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Annecy, le **13 DEC. 2021**

**Arrêté n° DDT-2021-1499  
portant application du régime forestier. Commune de Larringes**

**VU** les articles L 211-1, L 214-3, R 214-1 à R214-2 et R 2146-6 à R 214-9 du code forestier ;

**VU** la circulaire n° 2003-5002 du 3 avril 2003 de monsieur le Ministre de l'Agriculture ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2021-036 du 3 mai 2021 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté de subdélégation de signature de M. le directeur départemental des territoires n° DDT-2021-1357 du 4 novembre 2021 ;

**VU** la délibération du 30 novembre 2021 par laquelle le conseil municipal de Larringes demande l'application du régime forestier pour des parcelles cadastrales ;

**VU** l'extrait de la matrice cadastrale et les plans cadastraux ;

**Vu** l'avis de monsieur le directeur de l'agence territoriale Savoie-Mont-Blanc de l'Office National des Forêts (ONF) du 06 décembre 2021 ;

**Vu** l'avis de monsieur le directeur départemental des territoires ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** : relèvent du régime forestier, selon l'emprise décrite dans le dossier de demande, les parcelles de terrain situées sur le territoire communal de Larringes :

COMMUNE	Propriétaire	Section	Numéro	lieudit	Surface totale de la parcelle en ha	Surface proposée au RF
LARRINGES	Commune de LARRINGES	OB	1374	LE CULAS	0,0607	0,0607
LARRINGES	Commune de LARRINGES	OB	1375	LE CULAS	0,0608	0,0608
				<b>Total</b>	<b>0,1215</b>	<b>0,1215</b>

La proposition d'application du régime forestier porte donc sur **0,1215 ha**.

La surface de la forêt relevant du régime forestier : 18 ha 82 a 50 ca

- application du régime forestier pour une surface de : 00 ha 12 a 15 ca
- nouvelle surface de la forêt communale de Larringes relevant du régime forestier : 18 ha 94 a 65 ca

**Article 2** : délais et voies de recours : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, d'affichage, de publication requis (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens »). Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique -articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

**Article 3** : Monsieur le maire de Larringes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Larringes, inséré au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à monsieur le préfet de la Haute-Savoie et à monsieur de directeur de l'agence territoriale de Savoie Mont-Blanc de l'Office National des Forêts.

Pour le préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
Le chef du service eau-environnement

  
Damien ASSADET

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00019

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-062  
accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M.  
André MARQUETTE



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-062**

**accordant l'honorariat d'adjoint au maire à Monsieur André MARQUETTE**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur André MARQUETTE est nommé adjoint au maire honoraire d'Argonay.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00020

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-063  
accordant l'honorariat de maire à M. Serge  
PAGET





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-063**

**accordant l'honorariat de maire à Monsieur Serge PAGET**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Serge PAGET est nommé maire honoraire de Cordon.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

*Copie à M. le sous-préfet de Bonneville*

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00021

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-064  
accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M.  
Serge FAVRE



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-064**

**accordant l'honorariat d'adjoint au maire à Monsieur Serge FAVRE**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Serge FAVRE est nommé adjoint au maire honoraire de Dingy-en-Vuache.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Copie à M. le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00022

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-065  
accordant l'honorariat de maire à M. François  
PYTHON



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le 10 DEC. 2021

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-065**

**accordant l'honorariat de maire à Monsieur François PYTHON**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur François PYTHON est nommé maire honoraire de Dingy-en-Vuache.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

*Copie à M. le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois*

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00023

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-066  
accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M.  
Michel VUICHARD



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-066**

**accordant l'honorariat d'adjoint au maire à Monsieur Michel VUICHARD**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Michel VUICHARD est nommé adjoint au maire honoraire de Dingy-en-Vuache.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

**Alain ESPINASSE**

*Copie à M. le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois*

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00025

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-067  
accordant l'honorariat de maire à M. Denis  
DUVERNAY





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-67**

**accordant l'honorariat de maire à Monsieur Denis DUVERNAY**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Denis DUVERNAY est nommé maire honoraire d'Eteaux.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

*Copie à M. le sous-préfet de Bonneville*

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00026

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-068  
accordant l'honorariat de maire à M. Guy  
ROGUET



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-068**

**accordant l'honorariat de maire à Monsieur Guy ROGUET**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Guy ROGUET est nommé maire honoraire de Feigères.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Copie à M. le sous-préfet de Bonneville

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00027

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-069  
accordant l'honorariat d'adjointe au maire à  
Mme Evelyne MERMIER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-069**

**accordant l'honorariat d'adjointe au maire à Madame Evelyne MERMIER**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressée remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Evelyne MERMIER est nommée adjointe au maire honoraire de Frangy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressée, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

**Alain ESPINASSE**

Copie à M. le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00024

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-070  
accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M.  
Jean-Paul NOCHEZ



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-070**

**accordant l'honorariat d'adjoint au maire à Monsieur Jean-Paul NOCHEZ**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1:** Monsieur Jean-Paul NOCHEZ est nommé adjoint au maire honoraire de Dingy-en-Vuache.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Copie à M. le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00028

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-071 accordant  
l'honorariat d'adjointe au maire à Mme  
Marie-Odile FESQUET





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-071**

**accordant l'honorariat d'adjointe au maire à Madame Marie Odile FESQUET**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Marie-Odile FESQUET est nommée adjointe au maire honoraire de Groisy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressée, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00029

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-072  
accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M.  
Claude GIRAUD



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-072**

**accordant l'honorariat d'adjoint au maire à Monsieur Claude GIRAUD**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Claude GIRAUD est nommé adjoint au maire honoraire de Groisy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00030

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-073  
accordant l'honorariat de maire à M. Jacques  
BOUVARD



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-073**

**accordant l'honorariat de maire à Monsieur Jacques BOUVARD**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Jacques BOUVARD est nommé maire honoraire de Machilly.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Copie à M. le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00031

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-074  
accordant l'honorariat de maire à M. Jean-Pierre  
RAMBICUR



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

le **10 DEC. 2021**

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-074**

**accordant l'honorariat de maire à Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR est nommé maire honoraire de Margencel.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Copie à M. le sous-préfet de Thonon-les-Bains

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00032

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-075  
accordant l'honorariat de maire à M. François  
ROULLARD





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-075**

**accordant l'honorariat de maire à Monsieur François ROULLARD**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur François ROULLARD est nommé maire honoraire de Massongy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Copie à M. le sous-préfet de Thonon-les-Bains

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00033

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-076  
accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M.  
Max CHAPUIS



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-076**

**accordant l'honorariat d'adjoint au maire à Monsieur Max CHAPUIS**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Max CHAPUIS est nommé adjoint au maire honoraire de Maxilly-sur-Léman.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

  
Alain ESPINASSE

Copie à M. le sous-préfet de Thonon-les-Bains

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00034

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-079  
accordant l'honorariat de maire à Mme Thérèse  
BAUD



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-079**

**accordant l'honorariat de maire à Madame Thérèse BAUD**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressée remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Thérèse BAUD est nommée maire honoraire d'Orcier.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressée, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Copie à M. le sous-préfet de Thonon-les-Bains

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00036

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-080  
accordant l'honorariat d'adjointe au maire à  
Mme Annie CARRIER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-080**

**accordant l'honorariat d'adjointe au maire à Madame Annie CARRIER**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressée remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Annie CARRIER est nommée adjointe au maire honoraire de Poisy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressée, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00037

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-081 accordant  
l'honorariat d'adjointe au maire à Mme  
Catherine BERTHOLIO





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-081**

**accordant l'honorariat d'adjointe au maire à Madame Catherine BERTHOLIO**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressée remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Catherine BERTHOLIO est nommée adjointe au maire honoraire de Poisy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressée, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

**Alain ESPINASSE**

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00038

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-082  
accordant l'honorariat d'adjoint au maire à M.  
Daniel FOURNIER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-082**

**accordant l'honorariat d'adjoint au maire à Monsieur Daniel FOURNIER**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Daniel FOURNIER est nommé adjoint au maire honoraire de Poisy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-10-00039

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2021-083  
attribuant l'honorariat d'adjoint au maire à M.  
Jean BOURGEOUX



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le **10 DEC. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021-CAB-BRCE-083**

**accordant l'honorariat d'adjoint au maire à Monsieur Jean BOURGEAUX**

**VU** l'article L. 2122-35 modifié du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions fixées par l'article susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Jean BOURGEAUX est nommé adjoint au maire honoraire de Poisy.

**Article 2 :** Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé, ainsi qu'au maire de la commune, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-13-00002

Arrêté préfectoral  
n°PREF/DRCL/BAFU-2021-0099-AP portant sur la  
composition de la liste d'aptitude aux fonctions  
de commissaires enquêteurs de la Haute-Savoie  
pour l'année 2022



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0099 du 13 décembre 2021

Portant sur la composition de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs  
de la haute-Savoie pour l'année 2022

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-4 et R 123-34 ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment la partie relative  
aux commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** l'arrêté de monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble du 24 août 2020  
donnant délégation à Monsieur Stéphane WEGNER, vice-président du tribunal administratif  
de Grenoble, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs dans le  
département de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2021-0082 du 5 octobre 2021 portant  
composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux  
fonctions de commissaire enquêteur ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie - BP 2332 -  
74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [nom.prenom@haute-savoie.gouv.fr](mailto:nom.prenom@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/4

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>ER</sup> :** La liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Haute-Savoie pour l'année 2022 est établie comme suit (par ordre alphabétique) :

AUDION Bernard	Chargé de développement épargne financière
BAPTENDIER Evelyne	hydrogéologue
BARBET André	enseignant en retraite
BERGER Marie	fonctionnaire de préfecture en retraite
BIANCHI Geneviève	géographe, architecte et urbaniste
BOIS Jean-Philippe	Ingénieur principal de la fonction publique territoriale en retraite
BONHEUR Jean	inspecteur principal de conduite en retraite
BRON Jean Paul	directeur des services techniques territoriaux en retraite
BZDAK Yann	Commandant de police en retraite
CANTET Marie	Ingénieur environnement, ICPE et expertises
CARDINET Amélie	Institutrice du droit des sols
CASSAYRE Yves	ingénieur ONF en retraite
CHAMOUX Georges	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de la DDT en retraite
CIUTAD Chantal	fonctionnaire territoriale en retraite
CONSTANTIN Georges	Directeur caisse des dépôts en retraite
DECOOL Jacky	officier de police en retraite
DELVAL Jean-Quentin	Officier supérieur de l'Armée de terre en retraite
DEPREZ Léon	Directeur gestion finances ERDF à la retraite
DUBOSSON Jean-François	agréé en architecture honoraire
ECARNOT Denis	receveur régional de la direction régionale des douanes de corse retraité
EROYAN Eloise	Chargée de mission en urbanisme
FLORET Claude	responsable des risques industriels GDF en retraite



FONTANILLES Christian	responsable EDF en retraite
FORTUIT Isabelle	Attachée principale d'Administration de la DDT en retraite
GOYARD Alain	directeur de préfecture en retraite
GUEGUEN Pierre	géomètre principal du cadastre en retraite
HANON Jean-Claude	géomètre expert DPLG en retraite
JACQUEMIN Philippe	Ingénieur en retraite
KALCZYNSKI Audrey	géographe – urbaniste
LAFFIN Denise	attachée de préfecture en retraite
LAFOND Jean-Pierre	ingénieur divisionnaire DREAL en retraite
LAPERRIERE Georges	directeur général de collectivité territoriale en retraite
LARROQUE Françoise	ingénieur conseil en environnement en retraite
LEMAIRE Bernard	Architecte-urbaniste
MARIE François	inspecteur général de l'administration du développement durable
MARIN Pierre	directeur espace public et environnement en retraite
MARTEL Joël	Général d'armée aérienne en retraite
MARTIN Jean-François	secrétaire général d'un syndicat patronal interprofessionnel en retraite
MESSIN Michel	ancien directeur de l'agence de prévention et de surveillance des risques miniers en retraite
MISCIOSCIA Dominique	directeur école élémentaire en retraite
MOREL SUARD Anne	Architecte DPLG - Urbaniste
PECCI Gilles	Ingénieur structure en bâtiment à la retraite + élu à la retraite
PERRIER Bruno	attaché administratif DDE en retraite
RATOUIS Claire	coordinatrice régionale police de l'eau DREAL en retraite
REYNAUD Jean-Claude	professeur histoire-géographie en retraite
ROBERT Emilie	ingénieur territorial
ROUXEL Pascale	ingénieur conseil en environnement – assainissement
TANGHE Jean-François	Secrétaire général de collectivité en retraite

TANI Vanessa	Chargée de mission « <i>politiques territoriales</i> »
VESIN Jean-Paul	technicien forestier à l'Office National des Forêts
VEYRAT Gérard	Ingénieur territorial – directeur technique
VIGOUROUX Laurent	ingénieur des travaux eaux et forêts en retraite
VILDE Nelly	Magistrat en retraite
VIVIAN Raphaël	Ingénieur territorial

**Article 2 :** M. le président du tribunal administratif de Grenoble et M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Fait à Grenoble, le **13 DEC. 2021**

Le président de la commission,

  
Stéphane WEGNER

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-12-09-00005

Arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2021-0113

portant organisation d un jury dans le cadre de la certification relative aux sessions de formation de « formateur en prévention et secours civiques » et de « formateur aux premiers secours » organisées par l'union départementale des premiers secours de Haute-Savoie (UDPS 74) et le Service Départemental d Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74)



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du cabinet**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Le jeudi 9 décembre 2021

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2021-0113

portant organisation d'un jury dans le cadre de la certification relative aux sessions de formation de « formateur en prévention et secours civiques » et de « formateur aux premiers secours » organisées par l'union départementale des premiers secours de Haute-Savoie (UDPS 74) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74)

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

**VU** le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

**VU** le décret n°97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

**VU** l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

**VU** l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

**VU** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**VU** les demandes d'ouverture des sessions de formation effectuée par l'union départementale des premiers secours de Haute-Savoie (UDPS 74) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74) ;

**SUR** proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

## ARRÊTE

Article 1 : Le jury désigné, chargé de procéder à l'évaluation de certification et de se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude des candidats ayant suivi la session de formation susvisée, est le suivant :

- Serge PIALAT, titulaire du :  
- brevet national d'instructeur de secourisme du 30 septembre 2005, à jour de formation continue « PAE de formateur de formateurs » et inscrit sur la liste d'aptitude du service départemental d'incendie et de secours ;
- Raymond BOUCHER, titulaire du :  
- brevet national d'instructeur de secourisme du 11 janvier 2005, à jour de formation continue « PAE de formateur de formateurs » et inscrit sur la liste d'aptitude des secouristes de la croix-blanche de Haute-Savoie ;
- Sebastien ROCH, titulaire du :  
- certificat de compétences de formateur de formateur du 8 septembre 2019 à jour de formation continue « PAE de formateur de formateurs » et inscrit sur la liste d'aptitude des secouristes de l'association de protection civile de la Haute-Savoie ;
- Yoann BOULLE, titulaire du :  
- certificat de compétences de formateur de formateur du 19 décembre 2019 à jour de formation continue « PAE de formateur de formateurs » et inscrit sur la liste d'aptitude des secouristes de l'union départementale des premiers secours de Haute-Savoie.

Article 2 : Le jury se réunira le mercredi 15 décembre 2021 à 9h00 sous la présidence de Sebastien ROCH dans la salle de réunion du service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de Haute-Savoie.

Article 3 : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres composant le jury susvisé.

Pour le Préfet,  
la sous-préfète, directrice de cabinet

  
Animya N'TCHANDY